



a c a d é m i e Orléans-Tours

Collège Marcel Pagnol

Le Principal Christophe LOUBRY

Dossier suivi par Chrystelle DACALOR Adjointe Gestionnaire

T 02 37 46 57 67 F 02 37 46 10 35 ce.0280024z @ac-orleans-tours.fr

28500 Vernouillet

INFORMATION DEMI-PENSION 2023-2024

La demi-pension du collège est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

① <u>L'inscription à la demi-pension se fait pour l'année scolaire</u>. Les changements de régime (demi-pensionnaire, externe) se font au plus tard 15 jours avant la fin de chaque trimestre auprès du Gestionnaire sur demande écrite exclusivement.

Lors de votre inscription vous pouvez choisir entre :

- Le paiement mensualisé par prélèvement automatique (dans ce cas, remplir dater, signer le mandat de prélèvement SEPA et joindre un RIB)
- Le paiement par trimestre, à réception de la facture.
- ② <u>Les tarifs</u>, fixés chaque année par le Conseil Départemental, sont réévalués au 1^{er} janvier de chaque année.

Les factures sont transmises au début de chaque trimestre par mail à l'adresse communiquée lors de l'inscription, ou en dernier ressort remises aux élèves.

A titre indicatif, tarifs 2023:

Janvier - mars : 164.12€
 Avril - juillet : 164.12€

- Septembre - décembre : 193.96€

- ③ Les familles rencontrant des difficultés financières doivent prendre rendez-vous avec la Gestionnaire dans les plus brefs délais. Vous pouvez aussi contacter l'Assistante Sociale du collège pour solliciter une aide du Fonds Social Collégien.
- ④ Les élèves externes peuvent prendre occasionnellement leur repas à la cantine en créditant leur carte de self à l'avance auprès du Gestionnaire (tarif 2023 : 4.15 € le repas) ou via l'application My Turboself. Aucun passage ne sera autorisé sans repas crédité.

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement de la demi-pension, vous pouvez vous adresser au service gestionnaire du collège.





Vernouillet, le 22 mai 2023

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves,

Objet : mise en place du prélèvement automatique, échéancier.

Collège Marcel Pagnol

Le Principal Christophe Loubry

Dossier suivi par Chrystelle DACALOR Adjointe Gestionnaire

T 02 37 46 57 67 F 02 37 46 10 35 ce.0280024z @ac-orleans-tours.fr

28500 Vernouillet

Mesdames, Messieurs,

Les factures de cantine, induites par l'accueil de vos enfants en demi-pension au sein de l'établissement, constituent une charge financière non négligeable dont il vous est demandé, chaque trimestre, de vous acquitter.

Afin de vous offrir le plus de facilités de paiement possible, le collège Marcel Pagnol vous permet d'opter pour le prélèvement automatique.

A cet effet, et si vous souhaitez y souscrire, il vous est demandé de remplir le document joint en annexe (mandat de prélèvement SEPA) et d'y joindre un relevé d'identité bancaire.

Dans le cas où vous auriez opté pour le prélèvement au titre de l'années scolaire 2022/2023, vous devez renouveler la demande pour l'année scolaire 2023/2024.

Echéancier de prélèvement prévisionnel :

Trimestres	Dates de prélèvement	Montants prélevés
1	06 Octobre 2023	65,00 €
	06 Novembre 2023	65,00 €
	06 Décembre 2023	Solde de la facture du premier trimestre 2023-2024 soit 63.96 € au maximum
2	05 Janvier 2024	55,00€
	07 Février 2024	55,00 €
	07 Mars 2024	Solde de la facture du deuxième trimestre 2023-2024
3	05 Avril 2024	55,00 €
	07 Mai 2024	55,00 €
	07 Juin 2024	Solde de la facture du troisième trimestre 2023-2024

Pour toute question d'ordre financier, le Service Gestionnaire du collège Marcel Pagnol se tient à votre disposition.

Je vous remercie.

Le Principal Christophe LOUBRY



FICHE INTENDANCE ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

Fiche à compléter et à remettre avec le dossier d'inscription

ELEVE:	
NOM:	
TOROIII.	
Classe:	
O Demi - pensionnaire	
O Externe (Rayer la mention inutile)	
RESPONSABLE LEGAL : (personne qui paie les frais de scolarité)	
Nom – Prénom :	
Date et neu de naissance .	
Auresse .	
Téléphone :	
Email :	
Nom et adresse de l'employeur :	
RIB à coller ici	

Date:

MANDAT DE PRELI Référence unique		
Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.		
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COLLEGE MARCEL PAGINSTRUCTIONS à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débit conformément aux instructions de COLLEGE MARCEL PAGNOL.	er votre compte IDENTIFIANT CREANCIER	R SEPA
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les condition convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursemen dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélève	doit âtra mránantá.	9
NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :		
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER	P T T T T T T T T T T T T T T T T T T T
Advance	n: COLLEGE MARCEL PAGNOL esse: La Croix Giboreaux	
Ville : Ville	e postal : 28500 : VERNOUILLET :: FRANCE	
DESIGNATION DU COMP	TE A DEBITER	Metallottica a agas as
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE	(BIC)
pe de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement pond	tuel	
gné à : Signature		
ESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE F II-MEME ET LE CAS ECHEANT) :	PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEB	ITEUR
m du tiers débiteur :		

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COLLEGE MARCEL PAGNOL. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec COLLEGE MARCEL PAGNOL.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.